

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT**

**DECLARATION CONSECUTIVE À UN REFUS PROVISOIRE
notifiée au Bureau International de L'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) selon L'Article 5 de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid**

I.	Office qui notifie la décision définitive: Office des Brevets de la République de Bulgarie 52b, boul. Dr.G.M.Dimitrov, BG-1040 SOFIA, Bulgarie
II.	No de l'enregistrement international faisant l'objet de la déclaration: 777 416
III.	No de l'enregistrement de base: 173206
IV.	☐ La protection de la marque est refusée pour tous les produits et services ☐ La marque est protégée pour tous les produits et services ☒ La marque est admise: Pour les produits suivants de la classe 29: Lait et produits laitiers, y compris lait déshydraté et lait concentré sucré, fromages à pâte dure, yaourts, boissons à base de lait. et pour les produits de la classe 30. Pour les éléments non-protégeables suivants:
V.	Date de la déclaration: Le 31 Octobre 2006
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui fait la déclaration:  